



Rapport d'ouverture d'une enquête de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public

[SG-16-21. CANDELABRES]

Version confidentielle

1. Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique (ci-après le Ministère) a été saisi d'une requête de mise en œuvre de mesure de sauvegarde sur les importations des candélabres pour l'éclairage public émanant des sociétés Marcont et Afrique Light. Ces deux sociétés représentent la branche de production nationale (BPN) desdits produits.
2. Cette requête a été présentée conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale (ci-après loi n° 15-09) et de l'article 47 du décret n°2-12-645 pris pour l'application de la loi n° 15-09 (ci-après décret n°2-12-645).
3. Les requérants allèguent que les importations des candélabres pour l'éclairage public ont fait l'objet d'importations massives qui ont causé un dommage grave à l'industrie nationale et demandent la mise en œuvre de mesures de sauvegarde contre les importations desdits produits.
4. Le Ministère a procédé à l'examen de ladite requête et a conclu qu'elle est recevable au sens de l'article 56 de la loi n° 15-09.

I. IDENTIFICATION DES REQUERANTS

5. Les producteurs requérants fabricants des candélabres pour l'éclairage public sont :
 - MARCONT (186, zone industrielle de Bouznika 13100, Maroc) ;
 - AFRIC LIGHT (zone industrielle Béni Mellal, Béni-Mellal, Maroc).
6. Représentativité des requérants

	Volume de la production 2020 (tonnes)	% par rapport à la production nationale
MARCONT (A)	[6 000 - 11 000]	[50 – 60]%
AFRIC LIGHT (B)	[3 500 – 8 500]	[30 – 40]%
Requérants (A) + (B)	[9 500 – 14 000]	[85 – 95]%
Production nationale de candélabres	[10 000 – 14 500]	100%

Source : Données de la requête

7. Les deux requérants MARCONT et AFRIC LIGHT représentent [70-95]% de la production nationale de candélabres en 2020.
8. Selon la requête, il existe d'autres producteurs des candélabres pour l'éclairage public à savoir les sociétés SOMADELCO, GRIMAR, GROMACEP, SOMAGEP, VALMONT et WERK INDUS, mais les requérants estiment que leur niveau de représentativité reste faible.
9. Pour les besoins de l'ouverture de l'enquête, le Ministère estime que les deux requérants représentent la BPN des candélabres pour l'éclairage public en vertu des dispositions de l'article 52.4) de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale et de l'article 4.1.c) de l'Accord de l'OMC sur les Sauvegardes.

II. PRODUIT OBJET DE LA REQUETE

10. Selon la requête, les produits considérés sont les candélabres importés pour l'éclairage public, qui sont des supports métalliques conçus pour recevoir un ou plusieurs luminaires ou projecteurs, consistant en un mât (ou fût) et éventuellement une rehausse ou une ou plusieurs crosse(s), fabriqués à partir des tôles laminées à chaud.
11. Les produits considérés sont importés au Maroc sous les positions douanières suivantes de la nomenclature marocaine : 7308.20.00.00 et 7308.90.00.00.
12. Concernant le régime d'importation, les produits considérés importés bénéficient d'un démantèlement total du droit d'importation au titre des accords conclus avec l'UE, les USA, la Turquie, la Ligue Arabe et l'Accord d'Agadir. Le droit d'importation appliqué dans le cadre du droit commun, appliqué hors accords de libre-échange, s'élève à 25%.

13. Selon la requête, les produits considérés regroupent les candélabres : a) Cylindro-conique avec plaques d'appui, b) Polygonale avec plaques d'appui, c) Cylindro-conique à enfoncement direct dans le sol, d) Polygonaux à enfoncement direct dans le sol.
14. En règle générale, les candélabres d'éclairage public en acier sont fabriqués à partir des tôles d'acier laminées à chaud de l'une des nuances suivantes S235, S275 ou S355 (JR & JO) : tel que spécifié dans la norme EN 10025-2¹. L'épaisseur des candélabres varie entre 2,8 et 5 mm, sa hauteur varie entre 4 et 12 m et son diamètre au sommet varie entre 60 et 120 mm.
15. Selon la requête, les principaux importateurs marocains connus ayant récemment importé le produit considéré sont : ELECTRI MAROC, TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA (T.G.C.C), LAMALIF GROUP, CEGELEC, DAEL & JIF MAROC, CEGELEC, FENIE BROSSETTE, LUMINOVA, ENGIE CONTRACTING AL MAGHRIB, VALMONT, ELECTRIMAR, KF MAR, DOKO SH PK, ELEXPERT, LUMIERES ET TECHNOLOGIE, RWIND et U ECLAIRAGE.

III. ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS

16. Selon la requête, les données sur les statistiques des importations de candélabres ont été extraites du site Adil de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et du suivi pointu et quotidien de la demande du marché national de l'éclairage public (appels d'offres, consultations des promoteurs, taux de réussite de chacun d'entre eux et du reste de la concurrence locale, quadrillage total des différentes régions du Maroc par les commerciaux respectifs, recoupement des informations respectives, facilité de reconnaissance des origines des produits installés le long de toutes les voies de circulation nationale et l'identité du ou des importateurs correspondants).
17. Ainsi, les volumes des importations du produit considéré se présentent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations avec le pic de 2017 (tonne)	8 285	9 037	17 940	3 945	8 982	15 104

Source : Données de la requête

18. Selon les données de la requête, les importations enregistrées en 2017 sont exceptionnelles en raison d'un certain nombre de projets d'infrastructures importants en particulier les lignes du Tram 1 et 2 de Casablanca², la ligne TGV de Tanger à Rabat, les projets d'aménagement et de mise à niveau des villes de Casablanca, Rabat et Tanger et l'aménagement de la nouvelle zone touristique Tamouda Baie à Al Hoceima. Selon les requérants, ces projets étaient exceptionnels et ont nécessité l'importation d'énormes quantités du produit considéré.
19. Ainsi, en raison de ces projets, les requérants estiment que le volume d'importation pour l'année 2017 est exceptionnel et ne représente pas les conditions normales d'importation et de consommation du marché. A cet effet, les candélabres importés destinés à ces projets exceptionnels ont été écartés de l'analyse de la requête concernant l'accroissement des importations.
20. Le Ministère a examiné les données mises à sa disposition concernant l'évolution des importations du produit considéré ainsi que l'analyse effectuée pour reconstituer les volumes d'importation hors pic de 2017 et a estimé qu'elles sont cohérentes au regard des critères sélectionnés pour retenir les transactions relevant des positions tarifaires 7308.20.00.00 et 7308.90.00.00 relatives au produit objet de la requête.
21. Ainsi après avoir écarté les volumes exceptionnels d'importation du produit considéré destinés en 2017 aux projets d'infrastructures susmentionnés, l'évolution des importations de candélabres s'est présentée comme suit :

¹ Les requérants ont présenté au Ministère le certificat de droit d'usage de la marque nationale de conformité aux normes marocaines délivré par l'IMANOR

² Il s'agit de l'extension et changement du tracé de la ligne existante du TRAM de Casablanca depuis décembre 2012 (ligne 1) et la construction de la 2^{ème} ligne dont la mise en service a été faite le 24 Janvier 2019.

	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Importations du produit considéré (tonne)	8 285	9 037	7 779	3 945	8 982	15 104

Source : Données de la requête, * : volume importé après correction du pic

III.1 Accroissement des importations en terme absolu

22. Selon les données de la requête, les volumes d'importations des candélabres montrent un accroissement important pour la période 2015-2020. En effet, ces importations sont passées de 8285 tonnes en 2015 à 9037 tonnes en 2016 soit une hausse de 9%. En 2017, le volume des importations a connu une baisse de 14% par rapport à 2016, puis une baisse de 49% en 2018 par rapport à 2017, suivie d'une reprise à la hausse d'environ 128% en 2019 par rapport à 2018.
23. En 2020, les importations de candélabres ont connu une augmentation brutale, massive comparativement à 2019, passant de 8 982 tonnes à 15 104 tonnes, soit une hausse de 68%.

	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Importations du produit considéré (tonne)	8 285	9 037	7 779	3 945	8 982	15 104
Evolution	-	+9,08%	-13,92%	-49,29%	+127,71%	+68,16%

Source : Données de la requête, * : volume importé après correction du pic

24. En somme, les importations des candélabres pour l'éclairage public ont connu, en terme absolu, un accroissement massif de 82% au cours de la période considérée 2015-2020 passant de 8 285 tonnes en 2015 à 15 104 tonnes en 2020. Cet accroissement s'est caractérisé par les augmentations brusques et importantes au cours de la phase récente, à savoir en 2019 et 2020.

III.2 Accroissement des importations en terme relatif par rapport à la production nationale

25. Selon les données de la requête et en relatif par rapport à la production nationale, le volume des importations a connu une augmentation de 6% entre 2015 et 2016, suivie d'une baisse de 28% en 2017 par rapport à 2016 et d'une baisse de 42% entre 2017 et 2018.
26. En 2019 et 2020, le volume des importations a rebondi respectivement de 77% et 126%. En 2020, le volume importé a atteint un niveau sans précédent, dépassant de 10% le volume produit localement.

Indice 2015=100	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Importations du produit considéré (tonne)	8 285	9 037	7 779	3 944	8 981	15 104
Production nationale	100	103	124	111	142	144
Importations/Production nationale	100	106	76	44	77	126

Source : Données de la requête, * : volume importé après correction du pic

27. Globalement, les données présentées dans la requête montrent qu'en terme absolu ou relatif par rapport à la production nationale, les importations de candélabres pour l'éclairage public ont connu une hausse importante, brusque et récente au sens de l'article 52 de la loi n° 15-09 et de l'article 43 de son décret n°2-12-645.

IV. DEVELOPPEMENT IMPREVU DE CIRCONSTANCES

28. Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°15-09, la BPN a présenté dans sa requête des données et renseignements documentés sur les circonstances imprévues dans lesquelles les importations massives desdits produits ont eu lieu.

29. Les requérants ont considéré que l'accroissement des importations susmentionné est le résultat d'une évolution imprévue des circonstances qui résulte de plusieurs de facteurs créant et aggravant le déséquilibre des échanges commerciaux internationaux des produits sidérurgiques de base ou transformés.
30. Ainsi, il est indiqué que la capacité de production mondiale de produits sidérurgiques s'est accrue de façon démesurée³ ce qui a donné lieu à un grand déséquilibre entre la production et la demande des produits sidérurgiques⁴. Selon les requérants, alors que la production mondiale de produits en fer ou en acier a continué son évolution ascendante, la demande a connu une stagnation⁵, ce qui a engendré une surproduction et des stocks mondiaux importants.
31. En outre, il a également été indiqué qu'en réponse à cet excédent de l'offre, plusieurs pays ont eu recours aux instruments de défense commerciale dans le but de protéger leurs branches de production nationale de produits à base de fer ou d'acier. Certains pays ont également introduit des prix minimaux (l'Inde⁶), d'autres ont appliqué des normes nationales obligatoires pour ces produits (l'Indonésie⁷), alors que d'autres ont imposé une exigence d'achat local (les États-Unis⁸).
32. Il a également été mentionné que le recours aux instruments de défense commerciale a connu une augmentation importante, comme réplique aux mesures prises par les États-Unis (mesures de sauvegarde sur les produits sidérurgiques)⁹. A titre d'exemple, le Mexique¹⁰, l'Afrique du Sud¹¹, l'Inde¹² et la Turquie¹³ ont appliqué des augmentations des droits à l'importation entre 2,5⁰% et 40⁰% à l'encontre des importations de plusieurs produits sidérurgiques comprenant, entre autres, les tôles laminées à chaud qui représentent la matière première pour le produit considéré. Pour les requérants, ces mesures ont entraîné une large perturbation du marché mondial des produits de l'acier.
33. Les requérants ont également noté que depuis le début de l'année 2020, la pandémie COVID-19 a eu un impact désastreux sur l'économie mondiale. Selon Oxford Economics, le PIB mondial devrait « se contracter de près de 7% au premier semestre 2020, soit près du double de la baisse enregistrée lors de la crise financière mondiale, selon des révisions à large spectre effectuées pour les grandes économies ». ¹⁴ Le Maroc n'a pas échappé aux graves conséquences économiques de la pandémie. En effet, selon les requérants, elle a impacté négativement l'investissement public, dont les projets constituent une part importante de l'activité des requérants.
34. Par ailleurs, les requérants ont indiqué que les circonstances imprévues susmentionnées ont impliqué, en 2020, une hausse importante des importations en provenance de Turquie, de Pologne et d'Espagne. Ces importations s'élevaient respectivement de 5 814 tonnes, 4 913 tonnes et 2 477 tonnes, ce qui représente 87% du total des importations de ladite période.

³ Selon l'OCDE, de nombreux projets d'investissement se poursuivent dans le monde et d'autres sont en cours de planification. Si ces projets se concrétisent, « la capacité mondiale de production d'acier pourrait augmenter d'environ 4 à 5 % entre 2019 et 2021 en l'absence de mesures », (OECD, 'Latest developments in steelmaking capacity', July 2019, DSTI/SC(2019)3/FINAL.).

⁴ Règlement d'Exécution (UE) 2018/1013 de la Commission du 17 juillet 2018 instituant des mesures de sauvegarde provisoires concernant les importations de certains produits sidérurgiques, 18.7.2018, JO L 181/39, par. 31.

⁵ « La demande d'acier dans les économies développées ne devrait croître que de 0,3 % en 2019 et de 0,7 % en 2020, reflétant une "détérioration de l'environnement commercial" » : <http://eurometal.net/global-steel-demand-growth-to-slow-worldsteel/>

⁶ <https://agmetalmminer.com/2016/12/30/india-imposes-minimum-import-price-on-foreign-steel/>

⁷ <http://snicertificate.com/SNI-Mandatory-Products.html>

⁸ <https://eurometal.net/president-trump-strengthens-buy-america-steel-requirement/>

⁹ <https://www.reuters.com/article/us-usa-trade-explainer/trumps-extraordinary-tariffs-idUSKBN1GH2IR>

¹⁰ <https://www.metalbulletin.com/Article/3707442/Mexico-again-extends-15-import-duty-on-five-steel-products.html>

¹¹ <https://es.reuters.com/article/safrica-steel-tariffs-idAFL5N10Z27O20150824>

¹² <https://www.reuters.com/article/india-steel-imports-idUSL4N23S1HN>

¹³ <https://www.metalbulletin.com/Article/3928681/Turkey-increases-steel-import-duties.html>

¹⁴ Research Briefing (Global) du 14 Avril 2020.

35. Selon les données de la requête, l'exportateur Turque Orta Direkt pratique récemment une politique commerciale agressive pour pénétrer le marché marocain en offrant des prix défiant toute concurrence.
36. Les données de la requête avancent également un autre événement imprévu et imprévisible qui est le changement du business modèle du fabricant local Valmont¹⁵ qui représentait environ 35% de la part de marché pour devenir importateur des candélabres en provenance de la Pologne à partir du deuxième semestre de 2019. Cela a contribué également à l'augmentation des importations.
37. Concernant les importations en provenance d'Espagne, le fabricant espagnol Baculos y Columnas SL s'est nouvellement installé au Maroc, depuis l'année 2019, à travers la société de droit marocain Luminova, spécialisée dans la commercialisation et l'installation des fournitures et matériels d'éclairage et d'électricité. Cela a contribué, et continuera de contribuer dans le futur, au renforcement des importations de candélabres.
38. Compte tenu de ce qui précède, le Ministère estime que les renseignements et éléments de preuve présentés dans la requête permettent d'appuyer l'allégation selon laquelle l'augmentation importante, brusque et récente des importations des candélabres aurait résulté d'une évolution imprévue des circonstances.

V. DOMMAGE GRAVE OU MENACE DE DOMMAGE GRAVE

39. Les données et renseignements fournis dans la requête concernant la situation de l'industrie nationale de candélabres permettent d'établir les constats suivants :

V.1. Dommage grave

- Rythme d'accroissement des importations

40. Comme indiqué aux sous-sections III-1 et III-2, les données de la requête ont montré que le volume des importations des candélabres pour l'éclairage public a connu un accroissement entre 2015 et 2020 et un accroissement important et brusque en 2020 par rapport à 2018 et 2019 et ce, aussi bien en terme absolu qu'en terme relatif par rapport à la production nationale. Selon les requérants, cette évolution se répercute négativement sur les indicateurs de performance de la BPN.

- Part de marché absorbée par les importations

41. De manière globale, la part de marché absorbée par les importations a connu une hausse entre 2015 et 2020 et ce malgré la baisse enregistrée en 2017 et 2018.
42. En effet, elle est passée de xx% en 2015 à xx% en 2016. Cette part a affiché une baisse de 16% en 2017 et de 29% en 2018. Cette part a connu un rebond de 86% en 2019 et 42% en 2020, s'accaparant xx% du marché intérieur de candélabres.

Indice 2015=100	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Part du marché intérieur absorbée par les importations du produit considéré	100	104	87	62	115	164

Source : Données de la requête, * : volume importé après correction du pic

- Part de marché de la branche de production nationale

43. La part de marché de la BPN a connu une évolution à la hausse entre 2015 et 2018 passant de xx% à xx%. Toutefois, en 2019 et 2020, elle a chuté respectivement à xx% et xx%, au profit des importations dont la part de marché a atteint respectivement xx4% et xx%.

¹⁵ [https://s23.q4cdn.com/682767368/files/doc_financials/2019/ar/WEB-READY-VALMONT-INDUSTRIES,-INC_10K_2020_V1_Final_JL_REV1_LOW-RES-\(1\).pdf](https://s23.q4cdn.com/682767368/files/doc_financials/2019/ar/WEB-READY-VALMONT-INDUSTRIES,-INC_10K_2020_V1_Final_JL_REV1_LOW-RES-(1).pdf)

Indice 2015=100	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Part de marché de la BPN du produit considéré	100	120	160	215	155	90

Source : Données de la requête, * : volume importé après correction du pic

- Ventes

44. Entre 2015 et 2017, les ventes de la BPN ont connu une hausse de 71% passant de xxxx T à xxxx T. A partir de 2018, ses ventes ont entrepris une tendance baissière ininterrompue, de l'ordre de 2,75% en 2018, 10% en 2019 et 32% en 2020.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ventes	100	130	171	167	150	102
Variation (%)	-	30,11%	31,73%	-2,75%	-10,00%	-31,83%

Source : Données de la requête

- Production

45. La production a connu une tendance haussière entre 2015 et 2020. Toutefois selon les requérants, cette augmentation ne traduit pas une situation de performance sur le marché local car une partie non négligeable de la production est destinée à l'exportation.
46. En excluant les volumes de production exportés, la production destinée au marché local a connu une tendance similaire à celles des ventes, marquée par une augmentation entre 2015 et 2017 suivie d'une baisse à compter de 2018 jusqu'à 2020.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production totale	100	137	189	203	311	360
Variation (%)	-	53%	38,73%	7,25%	53,32%	15,59%
Production destinée au marché local	100	130	171	167	150	102

Source : Données de la requête

- Productivité

47. La productivité de la BPN a connu une augmentation entre 2015 et 2020, passant de xx% à xx%. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation de la production totale dont le rythme d'accroissement (260% entre 2015 et 2020) était plus important et plus prononcé que celui du nombre des employés (60% entre 2015 et 2020).

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Productivité	100	108	131	112	155	225
Variation (%)	-	8%	22%	-14%	38%	44,74%

Source : Données de la requête

- Utilisation de la capacité de production

48. A l'exception de l'année 2018, le taux d'utilisation de la capacité de production a connu une augmentation entre 2015 et 2020, passant de xx% à xx%..
49. Malgré cette amélioration du taux d'utilisation des capacités de production, son niveau reste très faible par rapport aux standards industriels. En effet, la BPN dispose de capacités de production non utilisée en raison de la concurrence des importations massives qui l'empêchent d'optimiser l'utilisation de ses installations.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'utilisation des capacités	[20-30]%	[30-40]%	[40-50]%	[38-45]%	[45-50]%	[50-58]%
Variation (%)	-	36,53%	38,71%	-11,66%	18,46%	15,58%

Source : Données de la requête

- **Pertes et profits**

50. Le bénéfice moyen pondéré de la BPN a connu une évolution positive sur le marché local pendant la période 2015-2018.
51. Toutefois, à compter de l'année 2019, la BPN a dû baisser sa rentabilité pour faire face à la concurrence des importations et maintenir ses parts de marché. En 2020, l'activité de la BPN a été marquée par un déficit important de l'ordre de xx millions de dirhams.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénéfice moyen pondéré	100	108	153	285	204	-574
Variation (%)	-	7,52%	42,14%	86,48%	-28,57%	-381,95%

Source : Données de la requête

- **Emploi**

52. Le niveau de l'emploi a connu une augmentation pendant la période 2015-2019, suivie d'une baisse en 2020.
53. Selon les requérants, l'augmentation de l'emploi est dû au recours à l'emploi intérimaire afin de soutenir leurs activités d'exportation en pleine croissance.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif employé	100	127	144	181	201	160
Variation (%)	-	27%	14%	25%	11%	-20%

Source : Données de la requête

- **Stock**

54. A l'exception de l'année 2017, les stocks du produit considéré ont augmenté au cours de la période 2015-2020.
55. Selon les requérants, le surplus de stock a généré des coûts logistiques et financiers importants pour la BPN.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stocks	100	364	193	247	306	568
Variation (%)	-	264%	-47%	28%	24%	86%

Source : Données de la requête

- **Investissements**

56. Les données de la requête montrent que les requérants ont investi plus de xx millions dirhams pendant la période 2015-2020. Toutefois, le niveau des investissements a baissé à compter de 2018.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Investissements	100	32	63	8	18	6

Source : Données de la requête

57. Au vu de ce qui précède, les données de la requête montrent que la BPN aurait subi un dommage grave matérialisé par une dégradation notable de sa situation financière notamment dans la période récente 2019-2020. Cette dégradation s'est manifestée sur les indicateurs tels les ventes, la part de marché ainsi que la rentabilité des ventes.

V.2. Menace de dommage grave

58. En plus des renseignements et données appuyant les allégations d'existence de dommage grave subi par la BPN, les requérants ont fourni également des renseignements documentés relatifs à l'existence d'une menace de dommage grave, présentés comme suit :

- **Taux d'accroissement notable des importations :**

59. Selon les données de la requête, les importations ont augmenté significativement au cours des dernières années et cette tendance semble extrêmement accélérée au cours des 12 derniers mois.

60. Les requérants soulignent que l'examen des tendances récentes des importations dénote une augmentation de façon spectaculaire et qui peut engendrer une hausse considérable dans les années à venir, compte tenu de certaines circonstances imprévues, en particulier les effets découlant de la pandémie de COVID-19.

- **L'accroissement probable de la demande adressée aux importations du produit considéré au détriment du produit national similaire ou directement concurrent :**

61. Selon les requérants, la demande de produits importés poursuivra son augmentation au détriment du produit national similaire ou directement concurrent. Ils ont noté également que depuis quelques années, le secteur des produits à base de fer ou d'acier est confronté à des difficultés au niveau mondial et que ces problèmes sont exacerbés par la crise COVID-19.

62. Les requérants ont également indiqué que la production des autres pays tiers ne peut pas être qualifiée de performante et leurs exportations ne peuvent être considérées comme le résultat d'un gain de productivité, mais plutôt de la pratique de baisse des prix de vente afin de liquider leurs stocks importants.

63. Selon les données de la requête, le prix de vente moyen du produit importé est constamment inférieur à celui des produits fabriqués au Maroc. En 2020, ce prix a baissé d'environ 16,02 dirhams/tonne. Au vu de ces prix bas, la BPN estime que les niveaux des prix de ses produits ne peuvent concurrencer les importations. Ainsi, même si la demande globale pour les candélabres pourrait stagner en raison des problèmes exceptionnels que connaît actuellement l'économie nationale, la demande adressée aux importations à bas prix augmentera au détriment des produits fabriqués localement.

- **L'existence d'une capacité de production suffisante et librement disponible de l'exportateur**

64. Les données de la requête indiquent que les exportateurs disposent d'énormes capacités de production et mettent en œuvre des politiques de plus en plus agressives à l'export.

65. En effet, selon les requérants, les exportateurs les plus actifs sur le marché marocain sont Valmont (depuis ses différentes usines à travers l'Europe), Dael Industria Metalurgica LDA/Portugal, Baculos Y Columnas SL/Espagne et Orta Direkt/Turquie.

66. La capacité de production de la société Valmont pour le produit considéré est de 120 000 tonnes par an¹⁶. La société Dael Industria Metalurgica LDA/Portugal dispose d'une capacité de production annuelle de 18 000 tonnes. Baculos Y Columnas¹⁷ SL/Espagne a une capacité de production nécessaire pour fabriquer 36 000 tonnes par an. Orta Direkt dispose d'une capacité de production pour fabriquer 60 000 tonnes du produit considéré par an. Toutefois, les requérants qui représentent, pour l'année 2020, plus de [85-95]% de la production marocaine ne disposent que d'une capacité de production maximale de xx tonnes par an.

¹⁶ Selon les requérants, la capacité de production de Valmont pour les produits considérés n'est pas accessible au public. Cependant, les requérants estiment, sur la base de leur solide connaissance du marché, que Valmont a la capacité de production nécessaire pour fabriquer 120.000 tonnes par an du produit considéré.

¹⁷ Baculos y Columnas SL, fabricant Espagnol situé à Lachar dans la région de Grenade est un nouvel entrant au Maroc depuis 2019 par l'entreprise de Luminova, société de négoce spécialisée dans la commercialisation et installation des fournitures et matériels d'éclairage et d'électricité dont les bureaux sont situés au Quartier De La Gare, Rue Epernay, N 6, 2ème Étage, Appt N 6 – Casablanca.

67. Selon les renseignements fournis dans la requête, les importateurs marocains, dont la majorité est constituée de simples négociants, sont prêts à importer de gros volumes. De même et à travers une politique de prix agressifs encouragée par les fabricants étrangers, les importateurs ne laissent aucun répit aux industriels locaux.
68. A titre d'exemple, Valmont, qui était fabricant de candélabres jusqu'à fin 2018, a changé son business modèle et est devenu, à partir de 2019, importateur depuis les différentes usines de Valmont en l'Europe et plus particulièrement depuis la Pologne. Selon les données de la requête, ce pays a exporté, en 2020 vers le Maroc, plus de 4 900 tonnes pour une valeur de plus de 60 millions de dirhams, soit un prix de 12,2 dirhams/tonne.

- **Stocks disponible chez les exportateurs étrangers du produit considéré**

69. Les informations sur les niveaux des stocks ne sont pas généralement accessibles au public.
70. Toutefois, les requérants ont indiqué que les stocks sont extrêmement élevés dans l'ensemble du secteur de l'acier, notamment en raison des effets négatifs de la pandémie Covid-19 sur l'économie mondiale, mais également en raison du ralentissement du secteur de la construction, dont les candélabres sont tributaires.
71. A titre d'exemple, la Chine disposait, en mars 2020, de niveaux de stocks d'acier trois fois plus élevé que les niveaux enregistrés en mars 2019 (passant de 33 millions de tonnes à 100 millions de tonnes)¹⁸. En Inde, les stocks ont également été élevés atteignant 2 millions de tonnes en 2019 pour tous les producteurs primaires.¹⁹ De même, l'OCDE a aussi signalé, à la fin de 2019, qu'en Europe et dans les économies de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), "les niveaux de stocks sont élevés".²⁰
72. Enfin, les requérants ont noté que les marges de l'industrie nationale sont déjà extrêmement faibles. Ce qui signifie, selon eux, que toute nouvelle augmentation des importations constituerait une menace grave et ferait basculer la BPN dans une spirale descendante dont elle ne pourra pas se remettre.

VI. LIEN DE CAUSALITE

73. Dans leur requête, les requérants ont présenté des données et renseignements documentés qui pourraient établir l'existence d'un lien de causalité entre l'accroissement massif des importations et le dommage grave subi par l'industrie nationale et de démontrer que ce dommage n'est pas imputé à d'autres facteurs.

- **Effets de l'accroissement des importations**

74. Selon les données de la requête, les importations de candélabres pour l'éclairage public ont connu au titre de la période 2015-2020 un accroissement massif aussi bien en terme absolu que relatif par rapport à la production.
75. Cet afflux des importations s'est traduit par l'absorption d'une part de marché largement plus importante que celle détenue par la BPN. En effet en 2020, la part de marché des importations de candélabres pour l'éclairage public a grimpé à xx%, au lieu des xx% en 2015.
76. De même, l'accroissement des importations, survenu en 2019 et 2020, a coïncidé avec la dégradation notable de la situation économique et financière de la BPN. Cette coïncidence constituerait, selon les requérants, l'évidence de l'existence d'un lien de causalité entre l'accroissement des importations et le dommage grave subi par la BPN.

¹⁸ <https://www.spglobal.com/platts/en/market-insights/latest-news/metals/032320-analysis-chinas-steel-inventories-almost-triple-on-year-to-100-mil-mt-posing-big-challenge-for-q2>

¹⁹ https://www.business-standard.com/article/companies/domestic-steel-inventory-at-alarmingly-high-level-of-35-days-insdag-chief-119090301076_1.html

²⁰ <https://www.oecd.org/sti/ind/steel-market-developments-Q4-2019.pdf>

- **Contraction de la demande ou modifications de la configuration de la consommation**

77. Selon les données de la requête, la consommation nationale a été relativement stable pour la période considérée. Bien qu'elle ait augmenté entre 2015 et 2016 et explosé en 2017 en raison des besoins des projets d'infrastructures susmentionnés, la consommation nationale apparente a connu une baisse en 2018 pour reprendre son augmentation en 2019 et 2020.
78. L'accroissement de la demande nationale entre 2015 et 2017 s'est accompagné d'une hausse importante de la part de marché des importations au détriment du produit national. Par la suite, la baisse de la consommation en 2018 par rapport à 2017 s'est accompagnée d'une augmentation de la part de marché de la BPN de 11 points conjuguée à une baisse de parts des importations de 33 points. Selon les requérants, cela signifie que la variation de la consommation nationale est dominée par les importations massives malgré l'augmentation de la part de marché de la BPN. Entre 2018 et 2020, la consommation a repris son augmentation simultanément aux importations qui ont rebondi également au détriment des produits fabriqués la BPN.
79. Tenant compte de la révision du volume des importations exceptionnelles de 2017, la consommation nationale a baissé de 33% par rapport à 2016 et elle a affiché une légère augmentation en 2018 pour reprendre la tendance haussière en 2019 et 2020 en raison de la hausse des importations. Comme c'est déjà souligné, la baisse de la part de marché de la BPN et l'augmentation de la part de marché des produits importés sont particulièrement marquées entre 2018 et 2020.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation nationale ²¹ -avec le pic des importations de 2017	100	105	164	75	94	111
Consommation nationale-sans le pic des importations de 2017	100	105	70	75	94	111

Source : Données de la requête

- **Evolution des prix intérieurs et des coûts de production du produit national similaire ou directement concurrent**

80. Selon la requête, les prix moyens de vente des candélabres fabriqués localement ont connu une baisse entre 2015-2017 suivie d'une hausse en 2018. En 2019 et 2020, ces prix moyens ont connu une tendance baissière pour atteindre en 2020 un niveau très bas comparativement aux années précédentes.
81. D'une manière générale, le coût moyen de production a connu une tendance baissière pendant la période 2015- 2019, avant de rebondir en 2020. Cela explique, selon les requérants, les pertes financières enregistrées par la BPN en 2020.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix moyen de vente des candélabres fabriqués localement	100	99	87	99	99	95
Coût moyen de production	100	100	87	98	98	105

Source : Données de la requête,

82. Selon les données de la requête, bien que les prix moyens de vente des candélabres fabriqués localement aient baissé au cours de la période 2015-2020, ces prix n'ont pas pu concurrencer les prix moyens de vente des produits importés qui ont enregistré des niveaux extrêmement bas.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix moyen de vente des candélabres fabriqués localement	100	99	87	99	99	95
Prix de vente import (en DH/T)	18,62	15,62	14,98	14,81	16,20	16,03

Source : Données de la requête

²¹ La consommation nationale est estimée sur la base de la formule : Importations + ventes locales des producteurs nationaux.

- **La concurrence entre les producteurs étrangers et nationaux et entre les producteurs nationaux eux-mêmes**

83. Les requérants indiquent que la concurrence entre les fabricants locaux est saine, étant donné qu'il existe une variété de fabricants différents au Maroc. De même, aucun de ces fabricants n'est en position suffisamment dominante pour pouvoir contrôler le marché, notamment en raison des niveaux élevés des importations.
84. Selon les données de la requête, les fabricants locaux font face à une concurrence forte et acharnée face aux importations manifestée par le prix de vente des produits importés qui est constamment bas à celui des produits fabriqués au Maroc, ce qui accentue le niveau élevé de concurrence.

- **L'évolution technologique**

85. Selon les requérants, les technologies utilisées dans le processus de production des candélabres sont les mêmes que celles utilisées par la majorité des fabricants dans les pays tiers. De même, les requérants ont attesté que les équipements qu'ils utilisent pour la fabrication des candélabres au Maroc sont d'origine européenne c'est-à-dire similaire à ceux utilisés en Europe.

- **Les résultats à l'exportation de la BPN**

86. Les données de la requête montrent que les résultats à l'exportation se sont bien améliorés en volume et en valeur entre 2015 et 2020 et ne constituent aucunement un indicateur causant un dommage grave à la BPN. Cela explique que l'augmentation de la production, notamment en 2019 et 2020, est due principalement au développement de l'activité d'exportation.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations	100	643	1 611	2 855	13 057	20 707
Exportations	100	608	1 622	3 463	18 240	22 024

Source : Données de la requête

- **L'évolution de la productivité de la BPN**

87. La productivité de la BPN a connu une augmentation pendant la période 2015-2020, avec une légère baisse en 2018, passant de xx tonnes/employé en 2015 à xx tonnes/employé en 2020.

Indice 2015=100	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Productivité	100	108	131	112	155	225

Source : Données de la requête

88. Au vu de ce qui précède, les données et renseignements documentés présentés dans la requête concernant le lien de causalité indiquent que l'accroissement des importations de candélabres pourrait être une cause du dommage grave subi par la BPN.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

89. L'analyse et l'examen des renseignements présentés dans la requête de la BPN de candélabres pour l'éclairage public permettent d'établir que :
- La requête satisfait aux conditions de forme et de fond telles que prévues aux articles 55 de la loi 15-09 et aux articles 47 et 48 de son décret d'application n° 2-12-645 ; et que
 - Les éléments de la requête sont suffisants pour justifier l'ouverture d'une enquête pour la mise en œuvre de mesures de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public.
90. De ce qui précède, le Ministère recommande l'ouverture d'une enquête en matière de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public.